

Paris, le 28 avril 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réaction de l'ADF sur le positionnement des Départements dans la mise en application de la loi Vieillesse

Des critiques ont été formulées à l'encontre des Départements sur leurs politiques en faveur des personnes âgées dépendantes. Les Départements sont ainsi mis en cause sur la bonne utilisation des crédits prévus pour accompagner les dispositions de la loi d'adaptation de la société au vieillissement.

Cette réforme est arrivée au moment le plus difficile pour des Départements qui sont confrontés à un désengagement progressif de l'Etat du financement des allocations et allocations individuelles de solidarité. A plusieurs reprises, l'ADF a alerté le Gouvernement sur cette dérive et s'est mobilisée pour la faire cesser.

Rappelons que malgré les contraintes budgétaires, les Départements financent deux tiers du coût global de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Depuis 2004, les Départements ont ainsi financé 47 milliards d'euros au titre de l'APA sur leurs fonds propres.

Il est donc irresponsable de parler de "hold-up sur l'argent des personnes âgées", ou de "détournement des crédits destinés aux personnes âgées".

L'ADF dénonce avec vigueur l'ensemble de ces accusations.

Les Départements sont en réalité plus engagés que jamais dans l'aide et l'accompagnement personnalisé de nos aînés, toujours plus nombreux à solliciter leur soutien.

A PROPOS DE L'ADF :

L'Assemblée des Départements de France (ADF) est une association pluraliste qui réunit les Présidents des 102 Départements (96 Départements métropolitains et 6 ultra-marins). Elle remplit une triple mission :

- Représenter les Départements auprès des pouvoirs publics
- Constituer un centre de ressources permanent pour les Conseils départementaux
- Offrir aux élus départementaux les moyens de confronter leurs idées, d'échanger leurs expériences et d'arrêter des positions communes sur les grands dossiers nationaux.